



Mémoire sur l'immigration

**Choisir et non subir :
Pour une politique migratoire fondée sur l'intérêt national du Québec**

Présenté par :

Vincent Vallée

Vice-président du CA de l'Institut de recherche sur le Québec
Chargé de cours en droit constitutionnel à l'Université de Sherbrooke
et consultant en politiques publiques

et

Me Guillaume Rousseau

Directeur scientifique de l'Institut de recherche sur le Québec
Directeur des programmes de Droit et politique appliqués de l'État
et professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke

Août 2025

1. Introduction générale	2
2. Contexte global et historique	3
2.1 Immigration dans l'histoire canadienne	3
2.2 Contexte migratoire mondial	4
3. Système migratoire en tension	5
3.1 Modèle canadien actuel	5
3.2 Initiative du siècle : entre démographie et politique	6
4. Le Québec dans ce système : particularités et tensions	8
4.1 Réalité démographique et sociale du Québec	8
4.2 Spécificités du Québec par rapport au Canada	9
4.3 Intérêt national du Québec	10
5. Capacité d'accueil : sens, pertinence et paramètres	11
5.1 Définir la capacité d'accueil	11
Volet 1 : La capacité matérielle, ou « nombre de paires de jambes »	12
Volet 2 : La capacité sociale ou collective	12
Interaction entre les deux volets	13
Vers une évaluation complète	15
5.2 Développer une démarche québécoise pour définir la capacité d'accueil	16
6. Pour une politique migratoire humaine et cohérente	17
Références	18

1. Introduction générale

Au printemps 2025, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a lancé une nouvelle consultation publique sur les seuils d'immigration au Québec. Dans une démocratie, l'immigration est un choix de société qui doit être soumis à la discussion et au débat. Il est important d'avoir à l'esprit que le fait de marginaliser certaines positions ne relève pas de la science, mais de l'idéologie ou de la moralisation.

Nous constatons, dans le débat public, l'existence de certaines tendances refusant d'examiner l'immigration sous ses différents angles (notamment démographique, social et culturel)¹. Ce refus revient parfois à inscrire la discussion dans une logique d'*immigrationnisme*, une doctrine implicite selon laquelle il serait impossible que l'immigration ait des impacts négatifs. Une telle posture, fondée sur une profession de foi², n'a pas sa place dans l'analyse scientifique.

Les considérations morales ne s'opposent par ailleurs pas nécessairement aux impératifs qui relèvent de l'intérêt national. Cet intérêt implique toutefois que l'immigration soit choisie et non subie, et qu'elle s'inscrive dans un projet collectif clair. L'immigration ne doit pas être envisagée comme une solution miracle aux défis économiques³, pas plus qu'elle ne constitue en soi la cause des difficultés sociales. Bien qu'elle ait de nombreux effets indirects, son principal effet, indéniable, est d'ordre **démographique** : stabiliser ou accroître la population.

C'est dans cette perspective que la présente note de recherche propose de replacer la question des seuils d'immigration dans un cadre plus large : d'abord en situant l'immigration québécoise dans son contexte historique et géopolitique ; ensuite en précisant la notion de capacité d'accueil à travers ses volets matériel et social ; enfin en esquisant une démarche permettant d'établir collectivement des objectifs démographiques explicites et atteignables.

¹ Cette situation est notamment soulevée dans Vincent Vallée, [Il faut qu'on se parle... d'immigration](#), Le Devoir, le 24 janvier 2024 ; Maxime Pednaud-Jobin, [Immigration - Faut qu'on se parle](#), La Presse, 28 août 2024.

² L'affirmation selon laquelle il n'existe pas de capacité d'accueil revient à soutenir que celle-ci est illimitée. Or, si les discours portant sur les seuils d'immigration sont régulièrement critiqués, une approche rigoureuse exigerait de démontrer, preuves à l'appui, qu'une telle absence de limite est fondée. Cela n'a pas, à notre connaissance, été démontré.

³ Plusieurs travaux ont démontré les effets limités de l'immigration sur l'économie d'un État, notamment sur la pénurie de main-d'œuvre. Voir Benoît Dubreuil et Guillaume Marois, *Le remède imaginaire : Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*, Montréal, Boréal, 2011 ; Pierre Fortin, *L'immigration permet-elle d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre?*, Université du Québec à Montréal, janvier 2024 ; Jean-Claude Thibodeau, [L'illusion de l'immigration pour combler la pénurie de main-d'oeuvre](#), Le Devoir, 22 janvier 2024.

2. Contexte global et historique

2.1 Immigration dans l'histoire canadienne

Pour comprendre la situation migratoire actuelle, il faut revenir aux origines politiques de l'immigration au Canada et à la façon dont elle a été utilisée comme outil stratégique, d'abord par l'Empire britannique, puis par l'État canadien.

Sous le régime français, la Nouvelle-France ne misait pas sur une immigration massive. Le projet colonial était avant tout commercial, centré sur l'exploitation des ressources impliquant la collaboration avec les Premières Nations⁴, plutôt que sur le peuplement à grande échelle. L'immigration y est donc demeurée limitée.

La situation change radicalement après 1763 avec le passage sous l'Empire britannique, qui met en place une politique de peuplement destinée à consolider sa présence en Amérique du Nord. L'indépendance américaine, survenue peu après, accentue cette dynamique : l'arrivée massive de loyalistes anglophones accroît la population britannique au sein du Canada français, devenu britannique. Si les francophones demeurent majoritaires, les autorités impériales poursuivront un double objectif : consolider la position géopolitique du Canada face aux États-Unis, alors perçus comme la principale menace externe, tout en renforçant, à l'intérieur du territoire, le poids démographique de la population anglophone⁵.

Pour atteindre ces objectifs, l'immigration devient un instrument central. Elle est encouragée depuis la Grande-Bretagne et ses colonies, tandis que l'immigration francophone, notamment de France, demeure marginale et soumise à des interdictions puis à des restrictions⁶. L'Empire utilise

⁴ Sur la collaboration entre francophones et autochtones, voir Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2014 ; Richard White, *Le Middle Ground, Indiens, empires et républiques 1650-1815*, Toulouse, Anacharsis, 2012 ; Mathieu d'Avignon et Camil Girard, *A-t-on oublié que jadis nous étions « frères »? Alliances fondatrices et reconnaissance des peuples autochtones dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009 ; Denys Delâge, *La peur de « passer pour des Sauvages*, Les Cahiers des dix, 2011.

⁵ Ces phénomènes sont notamment visibles dans F. Murray Greenwood, *The Legacies of Fear : Law and Politics in Quebec in the Era of French Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 1993.

⁶ L'interdiction absolue a duré pendant 20 ans (1794-1815). Par la suite, malgré la volonté des élus canadiens français d'ouvrir le Canada à l'immigration française, aucune immigration importante ne fut reçue, dans certains cas elle fut refoulée pour des raisons politiques (dans les années 1870). Jusqu'aux années 1960, les contrôles politiques spécifiques appliqués et le manque de volonté de l'administration canadienne réduisaient à presque rien cette immigration. Voir à ce sujet : Édouard Baraton, 2024, *Les dépatrés : histoire politique, culturelle, juridique et transatlantique des francités canadiennes (1763-1860)*, Thèse, Montréal, Université du Québec à Montréal, Doctorat en histoire, p. 275 ; Bernard Pénisson, *Un siècle d'immigration française au Canada (1881-1980)*, Revue européenne des migrations

aussi le Canada comme territoire de réinstallation pour des populations qu'il souhaite déplacer, ce qui contribue à une croissance démographique rapide, mais orientée selon ses intérêts.

Cette logique perdure : à travers le XIX^e et le XX^e siècle, le Canada développe une habitude structurelle de recourir à l'immigration pour répondre à ses défis, qu'ils soient économiques, démographiques ou politiques. Ce réflexe, hérité de l'époque coloniale, continue de marquer les politiques migratoires canadiennes contemporaines, où l'immigration est souvent envisagée comme solution par défaut à une large gamme de problèmes.

Ce regard historique montre que l'immigration, au Canada, a été dès l'origine un instrument de stratégie impérial, démographique et politique. Pour bien saisir les choix actuels, il faut maintenant replacer cette trajectoire dans le contexte migratoire mondial et les dynamiques qui influencent aujourd'hui les politiques d'accueil.

2.2 Contexte migratoire mondial

Les dynamiques migratoires contemporaines sont alimentées par de multiples pressions : conflits armés, instabilité politique, changements climatiques, inégalités économiques et exploitation des ressources. Ces facteurs contribuent à des flux soutenus de populations à l'échelle internationale, exerçant une pression constante sur les États d'accueil, notamment occidentaux.

Dans ce contexte, le Canada est un des pays qui accueille, proportionnellement à sa population, l'un des plus grands nombres d'immigrants au monde⁷, tout en affichant une ambition migratoire particulièrement élevée. Cette approche s'inscrit dans une tendance internationale qui voit l'immigration comme un levier privilégié pour répondre aux défis démographiques et économiques, parfois sans évaluation rigoureuse de ses effets à long terme.

internationales, vol. 2, n°2, Novembre, Amériques, 1986, pp. 111-125 ; Marcel Fournier, *Les Français au Québec, 1765-1865 : Un mouvement migratoire méconnu*, Septentrion, Québec, 1995 ; Baraton, Édouard, *Les « Français du Canada » : appartenance nationale et crises impériales (1870-1904)*, Bulletin d'histoire politique, volume 32, numéro 1, automne 2024, pp. 187-209 ; Bernard Penisson, *Les relations commerciales franco-canadiennes 1880 - 1914*, Revue française d'histoire d'outre-mer, vol. 77, n° 288, 1990, p. 35-73 ; Penisson, Bernard, *L'émigration française au Canada (1882-1929)*, Éditions de la Sorbonne, 1986.

⁷ Pierre Fortin, *La politique d'immigration fédérale expansive : conséquences pour le Canada et pour le Québec*, Étude soumise au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, 6 mai 2022, p. 10.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le déclin de l'Empire britannique n'a pas effacé les liens historiques avec ses anciennes colonies, notamment par le Commonwealth et la langue anglaise. Ces réseaux continuent d'influencer les priorités migratoires canadiennes, facilitant la circulation des personnes et renforçant des affinités culturelles et institutionnelles.

Cependant, le débat public sur l'immigration se concentre encore largement sur son volet économique, laissant dans l'ombre d'autres dimensions — sociales, culturelles, linguistiques — pourtant essentielles pour mesurer la capacité d'accueil réelle d'un territoire. L'examen des effets concrets de l'immigration demeure un sujet sensible, voire tabou.

Cette dynamique a commencé à changer depuis quelques années, de manière encore plus prononcée depuis la publication, en janvier 2024, de l'étude de la Banque Nationale intitulée *Le Canada est pris dans un piège démographique*⁸, qui a remis au premier plan la question des effets structurels de l'immigration. La présente note de recherche s'inscrit dans cette perspective : examiner l'ensemble des indicateurs pertinents, qu'ils soient positifs ou négatifs, fondé sur le respect des objectifs de la société.

3. Système migratoire en tension

3.1 Modèle canadien actuel

Le système migratoire canadien est conçu et piloté à partir de l'échelle fédérale, en fonction de ce que la Couronne considère comme l'intérêt général du Canada. Ce modèle est largement centralisé : Ottawa fixe les seuils et orientations, et les États fédérés ne disposent que d'une marge de manœuvre limitée, à l'exception du Québec qui bénéficie d'un statut particulier en vertu de l'Accord Canada-Québec⁹.

Jusqu'à récemment, l'immigration permanente constituait la pierre angulaire de ce système : les volumes d'admissions, les profils recherchés et les programmes de sélection partaient de ce point de départ. Or, depuis quelques années, on assiste à une reconfiguration profonde : l'immigration temporaire – travailleurs étrangers temporaires, étudiants internationaux, permis de travail ouverts

⁸ Stéfane Marion et Alexandra Ducharme, *Le Canada est pris dans un piège démographique*, étude de la Banque nationale du Canada, 15 janvier 2024.

⁹ Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, Québec-Canada, signé le 5 février 1991.

– est devenue le point d’entrée principal dans le système migratoire¹⁰. L’acquisition du statut d’immigrant permanent n’est plus l’élément structurant initial, mais souvent l’aboutissement d’un parcours commencé comme temporaire.

Cette transformation modifie l’architecture globale, car elle augmente rapidement les volumes de présence migratoire au Canada sans passer par la planification stricte des seuils permanents¹¹. Ensuite, elle favorise directement les besoins économiques à court terme, en particulier ceux des entreprises, qui disposent ainsi d’une main-d’œuvre rapidement mobilisable¹². Finalement, elle relègue à l’arrière-plan d’autres considérations (culturelles, linguistiques, sociales) dans la définition des priorités.

En toile de fond, ce modèle répond à un dilemme canadien ancien : maintenir un poids démographique suffisant en Amérique du Nord face aux États-Unis, tout en gérant les équilibres internes entre groupes linguistiques et culturels.

3.2 Initiative du siècle : entre démographie et politique

Le Canada ne s’est pas doté de ses objectifs démographiques à la suite d’une vaste consultation publique. Il les a définis en amont, en s’appuyant sur un alignement étroit entre l’appareil d’État et des acteurs externes influents.

Un jalon majeur survient en 2016, lorsque le ministère fédéral des Finances met sur pied le Conseil consultatif en matière de croissance économique (*Advisory Council on Economic Growth*)¹³. Officiellement indépendant, cet organe recommande rapidement une hausse

¹⁰ Anne-Michèle Meggs, *L’immigration au Québec : Comment on peut faire mieux*, Les éditions du nouveau québécois, Montréal, 2023, pp. 33-36.

¹¹ *Ibid.*

¹² Cette situation est par ailleurs sujette à certaines critiques. Voir Sarah R. Champagne, [Le Canada, «terreau fertile» pour l’esclavage moderne: le rapporteur de l’ONU persiste et signe](#), *Le Devoir*, 13 août 2024 ; Marieke Glorieux-Stryckman, [L’industrie du camionnage divisée autour des travailleurs étrangers](#), *Le Devoir*, 25 juillet 2025.

¹³ Ministère des Finances, [Le ministre Morneau annonce la composition du Conseil consultatif en matière de croissance économique](#), Gouvernement du Canada, le 18 mars 2016 ; Radio-Canada, [Dominic Barton, à la rescousse de l’économie canadienne?](#), 22 février 2016.

substantielle des niveaux d'immigration¹⁴, inscrivant cette orientation comme levier central de la croissance économique et de la prospérité à long terme¹⁵.

Ces recommandations recourent presque parfaitement celles de l'*Initiative du siècle*¹⁶, un organisme qui milite pour porter la population canadienne à 100 millions d'habitants d'ici 2100¹⁷. Plusieurs de ses dirigeants siégeaient au Conseil¹⁸, créant un canal direct entre une vision privée et la planification publique fédérale. L'objectif premier de cette vision est d'accroître la population, la dimension économique et démographique étant le cœur de la proposition. Les effets culturels ou sociaux, bien que réels, viennent en second lieu dans cette logique.

Ce processus illustre un mode de gouvernance centralisé et réservé à un cercle restreint, où les choix structurants échappent au débat démocratique. Comme le souligne l'économiste Pierre Fortin, ce discours présente l'immigration comme intrinsèquement positive, sans en apporter de démonstration systématique, une présentation qu'il rejette et qualifie de sophisme¹⁹.

Contrairement au gouvernement fédéral, qui s'est doté d'objectifs démographiques clairs et d'instances pour les soutenir, le Québec ne s'est pas encore doté d'une stratégie démographique globale qui guiderait durablement ses choix en matière d'immigration. Ses cibles actuelles sont souvent établies dans un contexte de réponse aux orientations fédérales, plutôt qu'en fonction d'objectifs définis à partir d'une vision à long terme propre au Québec. Or, définir clairement ces objectifs, en termes de taille, de rythme et de composition de la population, constitue un préalable essentiel à toute politique migratoire fondée sur l'intérêt national.

Face à cette planification démographique centralisée et orientée par l'intérêt général du Canada, il est essentiel d'examiner la situation particulière du Québec : ses spécificités politiques,

¹⁴ Daniel Thibault, [Le Canada devrait accueillir 450 000 immigrants par année d'ici cinq ans, suggère un rapport](#), Radio-Canada, 20 octobre 2016.

¹⁵ Joëlle Girard, [Le ministre Sean Fraser nie que McKinsey ait pu influencer les seuils d'immigration](#), Radio-Canada, 15 février 2023.

¹⁶ *Ibid.* ; Joëlle Girard, [L'ex-directeur de McKinsey Dominic Barton nie être un « proche » de Justin Trudeau](#), Radio-Canada, 1er février 2023.

¹⁷ Century Initiative, *Century Initiative*, [En ligne] <https://www.centuryinitiative.ca/>. Consulté le 10 août 2025.

¹⁸ Dominic Barton, qui préside le Conseil, ainsi que Mark Wiseman qui y siégeait également, sont les deux cofondateurs de l'*Initiative du siècle*. Voir Ministère des Finances, [tel que cité](#) ; Andy Blatchford, *Objectif: 100 millions de Canadiens d'ici 2100 ?*, La Presse, 23 octobre 2016 ; Raphaël Pirro, [Immigration: Carney invite le président de l'Initiative du siècle au Conseil sur les relations canado-américaines](#), Le Journal de Québec, 21 mars 2025.

¹⁹ Pierre Fortin, tel que cité, p. 24.

démographiques et migratoires façonnent une réalité distincte, qui appelle des objectifs et des stratégies propres.

4. Le Québec dans ce système : particularités et tensions

4.1 Réalité démographique et sociale du Québec

Le Québec se distingue des autres États fédérés canadiens par plusieurs spécificités qui influencent directement sa dynamique migratoire.

D’abord, l’Accord Canada-Québec lui confère un pouvoir particulier en matière de sélection des immigrants économiques, pouvoir dont aucun autre État fédéré ne dispose²⁰. Cet accord permet au Québec de fixer ses propres critères de sélection et de gérer la francisation des nouveaux arrivants, dans le but explicite de préserver et de renforcer le caractère francophone de la société.

Malgré cette autonomie partielle, une part importante de l’immigration qui s’installe au Québec échappe à cette sélection, notamment dans le cas des réfugiés et demandeurs d’asile. L’exemple du chemin Roxham longtemps mis à l’écart par les autorités fédérales illustre cette situation : pendant plusieurs années, près de la moitié des demandeurs d’asile du Canada sont entrés par le Québec²¹, exerçant une pression considérable sur ses ressources d’accueil, particulièrement en logement, en santé et en services sociaux. Si ce volume a fluctué récemment, il reste un facteur structurant de la politique migratoire québécoise.

Le Québec accueille également une part significative d’immigration francophone, provenant à la fois de France, d’autres pays européens et de pays francophones issus d’anciennes colonies françaises. Toutefois, des barrières structurelles persistent. Plusieurs études, y compris des rapports gouvernementaux, ont mis en lumière des obstacles systémiques à l’immigration francophone au Canada, allant jusqu’à mentionner que l’intégration réussie des francophones,

²⁰ Mireille Paquet et Catherine Xhardez, *Immigrant integration policies when regions decide ‘who comes in’: the case of Canadian provinces*, *Regional Studies*, 54(11), 2020 pp. 1519-1534.

²¹ Suzanne Colpron, [Le Québec a reçu 45 % de tous les demandeurs d’asile en 2023](#), La Presse, 19 janvier 2024. Des données récentes indiquent que le Québec continue de recevoir un taux important de demandeurs d’asile, voir Statistique Québec, *Migrations internationales et interprovinciales : Faits saillants tirés du Bilan démographique du Québec*. Édition 2025, 8 mai 2025.

notamment leur faible taux de retour au pays, constituait pour certains décideurs une raison de limiter leur proportion dans les admissions²².

Ces réalités montrent que, malgré des leviers institutionnels uniques, le Québec doit composer avec des pressions et des contraintes qui limitent sa capacité à orienter l'ensemble de ses flux migratoires selon ses priorités linguistiques, culturelles et économiques.

4.2 Spécificités du Québec par rapport au Canada

Le Québec se distingue du reste du Canada par un ensemble de caractéristiques²³ qui doivent être prises en considération lors du développement de sa politique d'immigration et de ses cibles.

Sur le plan linguistique, le Canada fonctionne dans un cadre institutionnel bilingue. Toutefois, dans le reste du pays, l'approche privilégiée par le Canada est fondée sur la personnalité linguistique²⁴ : chacun est libre d'utiliser la langue de son choix, favorisant dans les faits, la langue majoritaire au pays (et sur le continent). Le Québec adopte une conception différente, davantage fondée sur une approche territoriale²⁵, où le français est considéré comme un bien commun et un choix collectif. Cette approche justifie l'existence de politiques de francisation et la notion de langue commune²⁶ comme fondement du vivre-ensemble.

La composition de l'immigration qui s'installe au Québec diffère aussi de celle du reste du Canada. On y constate une proportion plus importante d'immigrants francophones, provenant notamment de France, de la Belgique, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique du Nord, alors

²² Un nombre disproportionnellement élevé d'étudiants francophones a été refusé dans les dernières années au Canada. Voir Romain Schué, [Comment des étudiants étrangers francophones sont refusés par Ottawa](#), Radio-Canada, 27 novembre 2021. Le gouvernement fédéral attribue cette situation à du « racisme systémique ». Voir Romain Schué, [Du « racisme » à Immigration Canada](#), Radio-Canada, 18 octobre 2022. Certains documents évoquent toutefois comme justificatif le fait que cette population soit plus nombreuse à vouloir s'installer au Québec, à ce sujet, voir Emna Braham et Daye Diallo, *Portrait de l'immigration temporaire : Attraction et rétentions des étudiants étrangers au Québec*, Institut du Québec, mai 2023, p. 5-6. Voir également, La Presse canadienne, [Le Canada perd 35 % de ses immigrants francophones](#), Radio-Canada, 19 novembre 2024.

²³ Une étude sur les différences entre le Québec et le Canada a récemment été publiée par l'Institut de recherche sur le Québec. Voir Vincent Vallée, *La différence québécoise : Un modèle de liberté, d'égalité et de coopération*, Institut de recherche sur le Québec, 2025.

²⁴ François Côté et Guillaume Rousseau, *Restaurer le français langue officielle : Fondements théoriques, politiques et juridiques pour une primauté du français langue du droit*, Institut de recherche sur le Québec, 2019, pp. 7-8.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Tel qu'indiqué à l'article 90Q.2 de Loi constitutionnelle de 1867.

qu'ailleurs au pays l'immigration provient davantage du monde post-colonial anglo-américain, tel que l'Inde, le Pakistan, les Philippines, mais aussi la Chine²⁷. Ces différences d'origine créent des dynamiques linguistiques et culturelles distinctes et amènent des enjeux spécifiques en matière d'intégration et de cohésion sociale.

Enfin, la vision québécoise de l'intégration se distingue du multiculturalisme canadien. L'État et la Nation québécoise attendent des nouveaux arrivants qu'ils participent activement à l'acquisition des repères communs, particulièrement la langue, tout en bénéficiant des efforts d'accompagnement et de soutien que l'État met en place. Cette approche, à laquelle s'ajoute l'importance accordée à la laïcité comme principe structurant, traduit une conception du vivre-ensemble où la diversité s'exprime à l'intérieur d'un cadre collectif partagé.

4.3 Intérêt national du Québec

Ces spécificités expliquent pourquoi l'intérêt national du Québec en matière d'immigration diffère de l'intérêt général du Canada. Pour le Québec, l'immigration doit contribuer à la vitalité et la pérennité de la nation québécoise, ce qui implique de maintenir le poids du français, de préserver la cohésion sociale et de renforcer la capacité d'action politique de l'État québécois.

Cet intérêt repose sur un principe fondamental : la démographie doit être choisie. Il ne s'agit pas uniquement de déterminer le nombre de personnes à accueillir, mais aussi le rythme et la composition de cette immigration, afin qu'elle serve les objectifs collectifs définis par la société québécoise.

À l'inverse, l'approche canadienne est davantage orientée vers la croissance démographique et économique globale, avec une logique centralisée. Le Québec, lui, doit définir ses propres objectifs, non en réaction aux politiques fédérales, mais en fonction de ses priorités linguistiques, culturelles et sociales. Ce qui repose sur des considérations d'ordre politique.

Ces différences de vision et de priorités placent le Québec devant un choix incontournable : déterminer lui-même le niveau et le rythme de croissance de sa population et ses cibles à court,

²⁷ Pour plus d'information sur les différences des origines migratoires entre États fédérés, voir Statistique Canada, *Population immigrante selon certains lieux de naissance, la catégorie d'admission et la période d'immigration*, Visualisation des données du Recensement de 2021, 26 octobre 2022.

moyen et long terme. Ce choix, pour être responsable et aligné sur son intérêt national, suppose de réfléchir clairement à sa **capacité d'accueil**.

Cette capacité d'accueil, dans ses deux volets – matériel et social – doit prendre en considération à la fois les phénomènes externes et les impératifs internes. Les phénomènes externes touchent au rapport de force démographique avec le reste du Canada et de l'Amérique du Nord, ainsi qu'aux tendances migratoires mondiales. Les impératifs internes concernent les réalités économiques et matérielles : le nombre de personnes présentes sur le territoire exige un certain nombre d'écoles, de logements, d'infrastructures de santé, et plus largement, la capacité du Québec à offrir des services de qualité et à intégrer ces personnes dans la société.

C'est à partir de cette double perspective que s'ouvre la réflexion sur la définition de la capacité d'accueil, présentée dans la section suivante.

5. Capacité d'accueil : sens, pertinence et paramètres

5.1 Définir la capacité d'accueil

La capacité d'accueil est un concept central pour toute politique migratoire responsable. Trop souvent, les débats publics à ce sujet se réduisent à des arguments partiels : certains l'abordent uniquement sous l'angle symbolique ou économique. Une réflexion complète exige au contraire de reconnaître que la capacité d'accueil est multidimensionnelle et repose sur deux volets indissociables :

- **La capacité matérielle ou physique**²⁸ : le nombre de personnes que la société peut soutenir à un moment donné, compte tenu de ses ressources, de ses infrastructures et de ses moyens.
- **La capacité sociale ou collective**²⁹ : la possibilité de maintenir la cohésion, les valeurs communes et les repères collectifs tout en intégrant de nouveaux arrivants.

²⁸ La notion de capacité matérielle a particulièrement été mise en lumière dans le rapport de la Banque nationale, tel que cité en note 7.

²⁹ Bien que peu de travaux québécois ne traitent explicitement de ces deux dimensions, elles ressortent dans la littérature et les rapports internationaux sur l'immigration. La capacité sociale — parfois appelée *capacité d'absorption* ou *capacité d'intégration* — et la capacité matérielle sont ainsi présentées comme complémentaires. Voir notamment Grete Brochmann et Anne Skevik Grødem, *Absorption Capacity as Means for Assessing Sustainable Immigration*, Norwegian Ministry of Justice and Public Security, 2019 ; OCDE, *Les indicateurs de l'intégration des immigrants 2023 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, 2023.

Ces deux volets ne s'opposent pas : ils se complètent et se conditionnent mutuellement.

Le terme « capacité d'accueil » possède déjà un sens bien établi dans la langue courante. L'Office québécois de la langue française (OQLF) le définit comme le « *nombre de personnes pouvant être accueillies simultanément dans un endroit* »³⁰, en donnant pour exemples un restaurant, une salle de spectacle ou un moyen de transport. Une autre définition, concernant la « capacité d'accueil raisonnable » appliquée au domaine du ski, précise : « *Capacité d'une station de ski d'accueillir une certaine quantité de clients sans surcharge des installations, permettant ainsi aux clients de profiter pleinement de celles-ci* »³¹.

Volet 1 : La capacité matérielle, ou « nombre de paires de jambes »

La capacité matérielle se rapproche de la notion de **rythme de croissance démographique** soutenable. Elle correspond au nombre de personnes qu'un territoire peut soutenir sans saturer ses infrastructures, ses services publics ni déséquilibrer ses finances publiques.

Elle se mesure à deux échelles. À l'échelle nationale, la question se pose principalement en termes de capacité fiscale et de ressources publiques mobilisables pour répondre aux besoins de la population. À l'échelle locale, elle se mesure davantage à l'aune des infrastructures physiques disponibles et de l'accessibilité des services essentiels, tels que le logement, le transport, l'éducation et la santé.

Les principaux facteurs comprennent la disponibilité, le coût et le rythme de construction des logements; la capacité des écoles, des établissements d'enseignement supérieur et des centres de formation; l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance; l'accessibilité, les délais et les ressources humaines dans le réseau de la santé et des services sociaux; la qualité, la couverture et la capacité des transports et des infrastructures urbaines; ainsi que l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail.

Cette capacité doit être évaluée dans une perspective temporelle, en considérant d'abord la capacité instantanée, c'est-à-dire celle qui existe aujourd'hui avec les infrastructures actuellement disponibles ; ensuite la capacité ajustée, correspondant à ce qui serait possible après un cycle d'investissement planifié, par exemple la construction de nouvelles écoles ou d'hôpitaux; et enfin

³⁰ OQLF, *Capacité d'accueil*, Vitrine linguistique, 2001, [En ligne] : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8365434/capacite-daccueil>

³¹ OQLF, *Capacité d'accueil raisonnable*, Vitrine linguistique, 1995, [En ligne] : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/17016028/capacite-daccueil-raisonnable>

la capacité soutenable, soit le niveau qui peut être maintenu à long terme sans entraîner de dégradation de la qualité des services.

Volet 2 : La capacité sociale ou collective

Plus difficile à mesurer, la capacité sociale concerne la qualité de l'intégration et la cohésion interne de la société. Elle repose d'abord sur la langue et la francisation, qui dépendent des ressources et infrastructures disponibles, des taux de réussite et de la rapidité d'apprentissage³². Elle tient aussi à la cohésion sociale et nationale, laquelle suppose d'éviter la fragmentation ou le repli communautaire. Elle se mesure également à l'aune de l'acceptabilité sociale, c'est-à-dire des attitudes de la population d'accueil et de sa perception de l'immigration³³. Enfin, elle implique le respect du contrat social québécois, qui comprend l'adhésion au modèle d'intégration, l'usage d'une langue commune et la participation à la vie publique³⁴.

Ce volet engage des choix collectifs sur le type de société que l'on souhaite construire. L'ignorer reviendrait à compromettre la réussite de l'intégration³⁵.

Interaction entre les deux volets

La capacité matérielle fixe un plafond quantitatif, déterminant le nombre de personnes qu'il est possible de soutenir dans de bonnes conditions à court terme, tandis que la capacité sociale influence, le rythme, la rapidité et la profondeur de l'intégration. Lorsque la première est dépassée, il peut en résulter des problèmes concrets qui touchent à la fois la population d'accueil et les nouveaux arrivants. Lorsque la seconde est excédée, c'est la cohésion qui peut s'en trouver fragilisée, avec un risque de tensions durables.

³² Le rapport du Commissaire à la langue française aborde cette question sous plusieurs angles. Voir Commissaire à la langue française, *Rapport annuel 2024-2025*, 21 mai 2025.

³³ Pierre Fortin, tel que cité, pp. 19-20. Un sondage rapportait une augmentation une montée de l'attitude négative à l'égard de l'immigration au Canada suite aux importantes augmentations des seuils migratoires canadiens. EKOS Politics, *Increased Polarization on Attitudes to Immigration : Reshaping the Political Landscape in Canada*, 15 avril 2019. Voir également Raphaël Pirro, *Sondage Léger sur l'immigration: Québécois et Canadiens trouvent que le Canada intègre mal ses immigrants*, Journal de Montréal, 8 février 2024.

³⁴ Sur la notion de contrat social au Québec, voir Guillaume Rousseau et Vincent Vallée, *Le projet de loi 84 sur l'intégration nationale : Un compromis entre convergence culturelle et interculturalisme qui nécessite des bonifications*, Mémoire sur le projet de loi 84 : *Loi sur l'intégration nationale*, février 2025, pp.18-19.

³⁵ La conception de la capacité d'accueil sociale et collective est intimement liée à la politique de convergence culturelle conceptualisée par l'Institut de recherche sur le Québec. À ce sujet, voir Guillaume Rousseau et François Côté, *Vers une politique de convergence culturelle et des valeurs québécoises*, Institut de recherche sur le Québec, Octobre 2014.

Hypothèses à explorer dans le cadre de la présente recherche

Capacité matérielle

Nous soumettons l'hypothèse que les taux actuels d'immigration (permanents et temporaires combinés) dépasseraient, dès à présent et à court terme, la capacité d'accueil du parc de logements. Cette capacité est déjà fortement contrainte, comme en témoigne le faible taux d'inoccupation observé sur l'ensemble du territoire québécois³⁶. Une arrivée soutenue de grande ampleur pourrait engendrer des tensions matérielles importantes, tant pour la population d'accueil que pour les nouveaux arrivants.

Dans cette perspective, une éventuelle réduction des seuils d'immigration devrait viser prioritairement les personnes qui ne sont pas encore présentes sur le territoire, afin d'éviter toute mesure assimilable à un renvoi ou à une rupture d'engagement envers celles et ceux déjà établis et qui sont en processus d'intégration.

Il ne s'agirait donc pas de diminuer le nombre total de personnes sur le territoire, mais de freiner le rythme de sa croissance, afin d'éviter de saturer davantage un marché résidentiel déjà en tension. Les personnes déjà installées occupent déjà un logement ; ce sont principalement les nouvelles arrivées qui, dans un contexte de développement immobilier insuffisant, risquent de se heurter à des difficultés accrues d'accès au logement. Cette approche, respectant des considérations morales, éthiques et humanitaires, viserait ainsi à limiter la pression additionnelle sur un parc résidentiel insuffisamment adapté à la croissance démographique actuelle.

Capacité sociale

Nous soumettons également l'hypothèse que la composition actuelle des flux migratoires ne contribuerait pas pleinement au renforcement du français comme langue commune et vecteur culturel, et pourrait même, à moyen terme, en réduire la prépondérance. Or, certains profils d'immigration — notamment en provenance de la France, de pays francophones d'Afrique du Nord ou d'Afrique de l'Ouest — suscitent déjà une acceptabilité sociale plus forte et facilitent l'intégration linguistique et culturelle. En ce sens, une politique de sélection qui renforcerait et

³⁶ L'Observatoire québécois des inégalités indique un faible taux d'inoccupation locatif dans la plupart des régions du Québec, Geoffroy Boucher, *Rapport de la SCHL sur le marché locatif : la crise du logement risque d'exacerber les inégalités au Québec*, Observatoire québécois des inégalités, 31 janvier 2024. Voir également Banque nationale, tel que cité.

amplifierait cette tendance existante pourrait à la fois consolider la cohésion sociale et soutenir la réussite de l'intégration.

Dans cette optique, nous formulons l'hypothèse qu'une priorisation de l'immigration selon des cercles concentriques pourrait soutenir la capacité sociale du Québec et renforcer la place du français. Cette priorisation accorderait d'abord une attention particulière aux ressortissants de France³⁷, avec qui le Québec partage une langue et un patrimoine culturel fort. Viendraient ensuite les ressortissants des pays ayant le français comme langue officielle³⁸, puis ceux des pays ou régions *francotropes*, c'est-à-dire des espaces où la langue et la culture présentent une proximité ou une connexion marquée avec le français³⁹, même si celui-ci n'y est pas langue officielle. Prenons l'exemple de Pondichéry en Inde, la Roumanie, certaines régions d'Égypte, ou encore le Brésil, où l'*Alliance française*, en partenariat avec le Québec, offre des cours de français aux candidats à l'immigration⁴⁰. Enfin, un quatrième cercle inclurait les autres pays, qui pourraient également contribuer au projet collectif, mais pour lesquels l'intégration linguistique et culturelle demanderait davantage d'efforts et de ressources.

Une telle priorisation pourrait par ricochet avoir des effets positifs sur les relations internationales du Québec, en favorisant les ententes bilatérales, le rayonnement culturel et la facilitation des processus d'immigration avec les pays concernés. Réciproquement, ceci pourrait offrir des avantages pour les Québécois qui souhaiteraient visiter, travailler ou s'établir dans des pays qui sont aujourd'hui des pays d'immigration au Québec.

Vers une évaluation complète

Afin de déterminer un rythme de croissance démographique soutenable, le Québec bénéficierait à évaluer sa capacité d'accueil en intégrant les dimensions matérielles et sociales, les impératifs

³⁷ Nous soulignons les difficultés auxquelles plusieurs de ces ressortissants font face dans leur processus d'immigration. Suzanne Colpron, [*Stress, angoisse et incertitude pour des étudiants français*](#), La presse, 13 août 2025 ; Clara Loiseau, [*Immigration au Québec: Ottawa montre la porte à des familles immigrantes bien intégrées, en retirant aux conjoints le droit de travailler*](#), Le Journal de Montréal, 20 janvier 2025 ; Clara Loiseau, [*Immigration: un étudiant français ne pourra continuer d'étudier à cause des retards de Québec*](#), Le Journal de Montréal, 13 janvier 2025.

³⁸ Il existe des débats concernant l'indicateur à privilégier pour la connaissance du français. Nous recommandons de se référer à la langue de consommation culturelle, car elle indique un intérêt marqué pour la langue. Voir également la note 22, concernant le nombre élevé d'étudiants francophones est refusé au Canada.

³⁹ On pense ici à des langues les langues proches du français comme l'espagnol, l'italien, le portugais ou le roumain.

⁴⁰ Amélia Lakrafi et Aurélien Taché, *Rapport d'information sur l'avenir de la francophonie*, Commission des affaires étrangères, 25 juin 2025, pp. 104-105.

internes et les pressions externes. Cette évaluation, fondée sur des données objectives et une discussion démocratique, permettrait de fixer des seuils migratoires atteignant un équilibre recherché par l'État et la Nation du Québec entre ses objectifs démographiques, sa capacité budgétaire et ses priorités de cohésion sociale.

Dans le contexte où il n'existe pas d'organisation institutionnelle visant à étudier les questions démographiques, il serait utile de mener une recherche approfondie sur les liens entre immigration, infrastructures, finances publiques et indicateurs de cohésion sociale. Une telle recherche devrait s'appuyer sur des indicateurs clairs, définis à l'avance, et idéalement, articulés avec des objectifs démographiques précis.

Puisqu'il n'existe, au Québec, aucun observatoire axé sur la démographie à proprement parler, il pourrait être envisagé, si les conclusions le justifient, d'élargir le mandat du Commissaire à la langue française pour y inclure un volet démographique afin de s'intéresser à ces questions. Celui-ci aurait pour mandat de suivre, analyser et publier régulièrement des données factuelles sur la capacité d'accueil, afin de guider les décisions politiques et d'alimenter un débat public éclairé.

5.2 Développer une démarche québécoise pour définir la capacité d'accueil

Définir la capacité d'accueil n'est pas un exercice purement technique : c'est un choix politique qui doit s'inscrire dans un projet collectif. Pour qu'elle soit légitime et efficace, cette démarche devrait reposer sur trois étapes complémentaires :

1. **Établir collectivement des objectifs clairs**, exprimant la volonté générale de la Nation québécoise et tenant compte de son intérêt national. Il s'agit d'abord de déterminer la taille, le rythme et la composition démographique que la société québécoise souhaite atteindre à court, moyen et long terme.
2. **Définir des paramètres rigoureux** pour cerner la capacité d'accueil, en mobilisant des données objectives et en intégrant les dimensions matérielles (infrastructures, services publics, finances) et sociales (langue, cohésion, contrat social). Ces paramètres devraient inclure des indicateurs précis et mesurables.
3. **Identifier les leviers adaptés** pour atteindre les objectifs définis. Cela inclut la fixation des cibles d'immigration et la planification des moyens pour les atteindre :

investissements dans les infrastructures, programmes de francisation, mesures d'intégration, et ajustements aux politiques publiques.

Une telle démarche permettrait d'arrimer les seuils migratoires à un projet cohérent, partagé par la population, et fondé sur une évaluation transparente de la capacité d'accueil.

6. Pour une politique migratoire humaine et cohérente

L'immigration concerne avant tout des personnes, avec leur histoire, leurs espoirs et leur contribution potentielle à la société québécoise. Elle ne peut être réduite à une variable économique ou à une représentation abstraite. Sortir de la logique purement quantitative ou symbolique, c'est reconnaître que l'immigration doit s'inscrire dans un projet collectif, et non réduire le Québec à une plateforme d'atterrissage sans vision d'avenir.

La capacité d'accueil, dans cette perspective, représente un outil politique qui permet d'arrimer l'immigration à des objectifs démographiques, sociaux et culturels choisis démocratiquement. Le Québec a non seulement le droit, mais la responsabilité, de réfléchir à son avenir commun et de viser un équilibre collectif juste et cohérent.

Cet équilibre pourrait passer par une combinaison de leviers, notamment un sommet sur l'immigration qui pourrait prendre la forme d'États généraux⁴¹, ce qui permettrait de clarifier nos objectifs sur le sujet. Cette vision pourrait même être complétée par d'autres mesures dont une politique de natalité qui soutienne les familles et aide les femmes et les couples à concevoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent réellement⁴². L'objectif démographique global doit guider cette combinaison de politiques, afin d'assurer la pérennité de la nation québécoise, sa vitalité culturelle et sa capacité d'action politique.

⁴¹ Sur cette idée voir notamment Vincent Vallée, *Nés pour un petit pain ? Garantir l'intérêt national du Québec à l'intérieur et au-delà de la fédération*, mémoire déposé au Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne ; Vincent Vallée, [Il faut qu'on se parle... d'immigration](#), *Le Devoir*, le 24 janvier 2024 ; Maxime Pednaud-Jobin, tel que cité.

⁴² L'institut Cardus a récemment publié une étude qui rapportait que la moitié des femmes au Canada auraient moins d'enfants qu'elles le désirent. Voir Lyman Stone, [La vacance des berceaux : Pourquoi la moitié des Canadiennes ont moins d'enfants qu'elles en voudraient](#), Institut Cardus, 29 juillet 2025, rapporté dans Jean-Christophe Jasmin, [Le privilège parental](#), *La presse*, 14 août 2025.

En liant la réflexion sur l'immigration à la capacité d'accueil et à d'autres leviers démographiques, le Québec peut se doter d'une politique migratoire humaine et cohérente, alignée sur ses priorités et sur un projet collectif.

Références

Baraton., É., *Les « Français du Canada » : appartenance nationale et crises impériales (1870-1904)*, Bulletin d'histoire politique, volume 32, numéro 1, automne 2024, pp. 187-209.

Baraton, É., *Les dépatrés : histoire politique, culturelle, juridique et transatlantique des francités canadiennes (1763-1860)*, Thèse. Montréal, Université du Québec à Montréal, Doctorat en histoire, 2024, 681 p.

Bernard, P., *L'émigration française au Canada (1882-1929)*, L'émigration française, Éditions de la Sorbonne, 1986.

Blatchford, A., *Objectif: 100 millions de Canadiens d'ici 2100 ?*, La Presse, 23 octobre 2016.

Braham, E., et Diallo, D., *Portrait de l'immigration temporaire : Attraction et rétentions des étudiants étrangers au Québec*, Institut du Québec, mai 2023.

Brochmann, G. et Grødem, A. S., *Absorption Capacity as Means for Assessing Sustainable Immigration*, Norwegian Ministry of Justice and Public Security, 2019.

Century Initiative, *Century Initiative*, [En ligne] <https://www.centuryinitiative.ca/>. Consulté le 10 août 2025.

Champagne, S. R., *Le Canada, «terreau fertile» pour l'esclavage moderne: le rapporteur de l'ONU persiste et signe*, Le Devoir, 13 août 2024.

Colpron, S., *Le Québec a reçu 45 % de tous les demandeurs d'asile en 2023*, La Presse, 19 janvier 2024.

Colpron, S., *Stress, angoisse et incertitude pour des étudiants français*, La presse, 13 août 2025.

Commissaire à la langue française, *Rapport annuel 2024-2025*, 21 mai 2025.

Côté, F., et Rousseau G., *Restaurer le français langue officielle : Fondements théoriques, politiques et juridiques pour une primauté du français langue du droit*, Institut de recherche sur le Québec, 2019.

d'Avignon, M., et Girard, C., *A-t-on oublié que jadis nous étions « frères »? : Alliances fondatrices et reconnaissance des peuples autochtones dans l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, 192 p.

Delâge, D., *La peur de « passer pour des Sauvages*, Les Cahiers des dix, 2011.

Dubreuil, B., et Marois, G., *Le remède imaginaire : Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*, Montréal, Boréal, 2011, 320 p.

EKOS Politics, *Increased Polarization on Attitudes to Immigration : Reshaping the Political Landscape in Canada*, 15 avril 2019.

Fortin, P., *L'immigration permet-elle d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre?*, Université du Québec à Montréal, janvier 2024.

Fortin, P., *La politique d'immigration fédérale expansive : conséquences pour le Canada et pour le Québec*, Étude soumise au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, 6 mai 2022.

- Fournier, M., *Les Français au Québec, 1765-1865 : Un mouvement migratoire méconnu*, Québec, Septentrion, 1995, 388p.
- Geoffroy Boucher, *Rapport de la SCHL sur le marché locatif : la crise du logement risque d'exacerber les inégalités au Québec*, Observatoire québécois des inégalités, 31 janvier 2024.
- Girard, J., *L'ex-directeur de McKinsey Dominic Barton nie être un « proche » de Justin Trudeau*, Radio-Canada, 1er février 2023.
- Glorieux-Stryckman, M., [L'industrie du camionnage divisée autour des travailleurs étrangers](#), Le Devoir, 25 juillet 2025.
- Greenwood, F. M., *The Legacies of Fear : Law and Politics in Quebec in the Era of French Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 1993.
- Havard, G., et Vidal, C., *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2014.
- La Presse canadienne, *Le Canada perd 35 % de ses immigrants francophones*, Radio-Canada, 19 novembre 2024.
- Lakrafi, A., et Taché, A., *Rapport d'information sur l'avenir de la francophonie*, Commission des affaires étrangères, 25 juin 2025.
- Loiseau, C., *Immigration au Québec: Ottawa montre la porte à des familles immigrantes bien intégrées, en retirant aux conjoints le droit de travailler*, Le Journal de Montréal, 20 janvier 2025.
- Loiseau, C., *Immigration: un étudiant français ne pourra continuer d'étudier à cause des retards de Québec*, Le journal de Montréal, 13 janvier 2025.
- Marion, S., et Ducharme, A., *Le Canada est pris dans un piège démographique*, étude de la Banque nationale du Canada, 15 janvier 2024.
- Meggs, A.-M., *L'immigration au Québec : Comment on peut faire mieux*, Montréal, Les éditions du renouveau québécois, 2023, 206 p.
- Ministère des Finances, *Le ministre Morneau annonce la composition du Conseil consultatif en matière de croissance économique*, Gouvernement du Canada, le 18 mars 2016.
- OCDE, *Les indicateurs de l'intégration des immigrants 2023 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, 2023.
- Paquet, M., et Xhardez, C., *Immigrant integration policies when regions decide 'who comes in': the case of Canadian provinces*, Regional Studies, 54(11), 2020 pp. 1519-1534.
- Pednaud-Jobin, M., *Immigration - Faut qu'on se parle*, La Presse, 28 août 2024.
- Penisson, B., *Les relations commerciales franco-canadiennes 1880 - 1914*, Revue française d'histoire d'outre-mer, vol. 77, n° 288, 1990, p. 35-73.
- Pénisson, P., *Un siècle d'immigration française au Canada (1881-1980)*, Revue européenne des migrations internationales, vol. 2, n°2, Novembre, Amériques., 1986, pp. 111-125.
- Pirro, R., *Immigration: Carney invite le président de l'Initiative du siècle au Conseil sur les relations canado-américaines*, Le Journal de Québec, 21 mars 2025.

Pirro, R., *Sondage Léger sur l'immigration: Québécois et Canadiens trouvent que le Canada intègre mal ses immigrants*, Journal de Montréal, 8 février 2024.

Radio-Canada, *Dominic Barton, à la rescousse de l'économie canadienne?*, 22 février 2016.

Rousseau, G., et Côté, F., *Vers une politique de convergence culturelle et des valeurs québécoises*, Institut de recherche sur le Québec, Octobre 2014.

Rousseau, G., et Vallée, V., *Le projet de loi 84 sur l'intégration nationale : Un compromis entre convergence culturelle et interculturelisme qui nécessite des bonifications*, Mémoire sur le projet de loi 84 : *Loi sur l'intégration nationale*, février 2025.

Schué, R., *Comment des étudiants étrangers francophones sont refusés par Ottawa*, Radio-Canada, 27 novembre 2021.

Schué, R., *Du « racisme » à Immigration Canada*, Radio-Canada, 18 octobre 2022.

Shué, R., Gerbet, T., *L'influence de McKinsey explose sous Trudeau, surtout à l'immigration*, Radio-Canada, 4 janvier 2023.

Statistique Canada, *Population immigrante selon certains lieux de naissance, la catégorie d'admission et la période d'immigration*, Visualisation des données du Recensement de 2021, 26 octobre 2022.

Statistique Québec, *Migrations internationales et interprovinciales : Faits saillants tirés du Bilan démographique du Québec*, Édition 2025, 8 mai 2025.

Stone., L, *La vacance des berceaux : Pourquoi la moitié des Canadiennes ont moins d'enfants qu'elles en voudraient*, Institut Cardus, 29 juillet 2025.

Thibault, D., *Le Canada devrait accueillir 450 000 immigrants par année d'ici cinq ans, suggère un rapport*, Radio-Canada, 20 octobre 2016.

Thibodeau, J.-C., *L'illusion de l'immigration pour combler la pénurie de main-d'œuvre*, Le devoir, 22 janvier 2024.

Vallée, V., *Il faut qu'on se parle... d'immigration*, Le Devoir, le 24 janvier 2024.

Vallée, V., *La différence québécoise : Un modèle de liberté, d'égalité et de coopération*, Institut de recherche sur le Québec, 2025, 78 p.

Vallée, V., *Nés pour un petit pain? Garantir l'intérêt national du Québec à l'intérieur et au-delà de la fédération*, mémoire déposé au Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne, septembre 2024.

White, R., *Le Middle Ground, Indiens, empires et républiques 1650-1815*, Toulouse, Anacharsis, 2012, 861p.